

Compte rendu de la rencontre sur le projet d'élargissement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme

Lieu : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, à Québec

Date et heure : Le 21 octobre 2011, à 14 h

Participants

Tierce partie

M^{me} Georgette Turmel

M^{me} Marie-Soleil Turmel

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

M. Michel Germain

M^{me} Julie Crochetière

M^{me} Rita LeBlanc

Commissaire

Analyste

Coordonnatrice

Le commissaire du BAPE résume les discussions qui ont eues lieu avec les divers intervenants ayant trait à la proposition de déplacement de la boucle de virage située sur la propriété de M. Yvon Brochu vers le côté ouest de la route 277. Il présente à la tierce partie des emplacements potentiels suggérés par le ministère des Transports pour la boucle de virage sur la propriété de M. Gilles Turmel.

La tierce partie s'oppose au déplacement de la boucle de virage sur le terrain voisin de sa propriété pour trois raisons : elle estime que son utilisation pour se diriger en direction nord lui causerait un risque accru d'accident, que l'infrastructure routière entraînerait une dévaluation de sa propriété et elle soumet à l'attention du commissaire des documents notariés qui restreignent les usages permis pour les terrains en bordure de sa propriété.

Quant à la possibilité d'aménager un chemin d'accès direct à la boucle de virage, la tierce partie souligne qu'il faciliterait par la même occasion l'accès à la propriété pour des visiteurs importuns et qu'il nécessiterait de l'entretien.

La tierce partie propose l'aménagement d'un demi-tour dans le terre-plein central qui ne nécessiterait pas de boucle de virage et, donc, un empiètement moindre sur les terrains en bordure de la route. Le commissaire s'engage à faire part de la proposition au ministère des Transports.

Les participants se font les salutations d'usage et mettent fin à la rencontre.

Aucune autre rencontre n'est prévue avec la tierce partie.

Compte rendu fait le 24 octobre 2011

Préparé par : Julie Crochetière

Validé par : Michel Germain